

Formations Supérieures Professionnalisantes

La réforme nécessaire des IUT

Les Instituts Universitaires de Technologies (IUT) occupent une place privilégiée dans le paysage des formations supérieures à nos métiers de techniciens et d'agents de maîtrise.

Dans notre Note d'information de mars dernier, nous avons indiqué que nos IUT, à travers 6 groupes de Départements de spécialités, délivrent chaque année environ 8 000 diplômés de DUT susceptibles d'entrer dans nos industries dont environ 1 500 DUT de Chimie et 500 DUT de Génie chimique.

Aujourd'hui, un nombre élevé de ces diplômés (de l'ordre de 50%) poursuivent leurs études dans une 3^{ème} année (souvent une licence professionnelle) ou candidatent pour l'entrée dans une grande Ecole, celles-ci leur réservant d'ailleurs un très bon accueil.

A l'origine préoccupés de préparer des étudiants pour une insertion rapide, les IUT sont aujourd'hui face à une mutation de leur mission qui combine l'insertion sur le marché du travail à une projection vers des métiers de niveau supérieur. Il va de soi que cette mutation nécessite, après examen, la mise en place de programmes et de dispositifs nouveaux de formation. C'est précisément l'objet de ce Rapport de vous présenter ces enjeux.

Le système IUT

Les IUT ont été créés en 1965. Ce sont des Etablissements autonomes rattachés aux Universités. Leur expansion progressive a conduit à l'existence de 114 Etablissements répartis dans toutes les Académies.

L'enseignement est assuré dans 25 spécialités et 34 options en seconde année. Ils délivrent en 2 ans le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) et pour certains en 3 ans le Diplôme National de Technologie Spécialisé (DNST).

Ces spécialités accueillent en 2003-2004 un total de 37 000 élèves dans le secteur de la production et de 30 000 élèves dans celui des services et délivrent environ 50 000 diplômés par an.

La typologie des élèves entrants est essentiellement celle des bacs généraux, mais le nombre des bacheliers technologiques est croissant (31% en 2003). L'admission a lieu sur dossier selon des règles propres à chaque IUT.

L'organisation des études est actuellement régie par un « Programme Pédagogique National » ou PPN qui caractérise chaque Unité d'enseignement et en fixe le contenu. Par exemple pour le PPN du DUT de Chimie, en 1^{ère} année un total de 936H de Cours+TD+TP est affiché et en 2^{ème} année un total de 844H. S'ajoutent à ce programme un Projet tutoré réparti sur 2 ans et un Stage d'au moins 10 semaines.

Les PPN publiés en 1998 ont été élaborés par les « Commissions Pédagogiques Nationales » ou CPN comprenant des formateurs et des représentants des professions qui, sous couvert du Ministère de tutelle, discutent et proposent leur contenu.

Les CPN, en tant qu'organe de travail du MEN, sont composées de membres nommés pour 4 ans répartis dans 5 collèges et comprenant 21 titulaires et autant de suppléants. Les collèges représentent le corps enseignant, les employeurs, des personnalités qualifiées, des salariés et des étudiants. Elles cooptent un Président qui est souvent une personnalité extérieure du monde de l'entreprise et disposent pour leurs missions des moyens mis à leur disposition par le MEN (réunions, frais de déplacements, secrétariat).

D'autre part, les Départements d'une même spécialité se sont regroupés en Associations de chefs de Départements dont les représentants sont fréquemment sollicités, émettent des avis et participent régulièrement aux réunions de travail des CPN.

Le fonctionnement du système IUT fait donc l'objet d'une concertation permanente au niveau national. Les problèmes de recrutements, d'insertion, de création de nouveaux Départements dans les Régions sont examinés et font l'objet de recommandations de la CPN concernée. Pour les industries de la chimie, cette CPN regroupe les Départements de Chimie et ceux de Génie chimique- Génie des procédés ainsi que toutes leurs options.

La réforme en cours

Depuis 2001, le système IUT a subi de profondes secousses provenant de plusieurs horizons. D'abord la nécessaire adaptation de son fonctionnement après les décisions de Bologne pour la mise en place du système européen de formation supérieure en 3/5/8 qui se traduit aujourd'hui par l'adoption du LMD (Licence/maitrise/doctorat), ensuite par le découpage des enseignements en semestres, enfin par l'introduction des ECTS (Système européen d'accréditation des modules de formation).

Le LMD pose évidemment le problème du positionnement des formations professionnelles à bac+2.

D'autre part, le MEN conscient de la nécessité d'une évaluation quasiment permanente des Départements a confié en 2002 aux CPN une mission d'évaluation par audit de tous les Départements par vagues successives sur 4 ans du même type que celle pratiquée par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) pour les grandes Ecoles. Cette nouvelle mission débouche sur des recommandations susceptibles de contribuer à l'évolution du système IUT.

Enfin, afin de concilier le souhait des industriels du maintien des formations en 2 ans et la mise en place du LMD, un examen des moyens de préparer les étudiants en parallèle à une insertion rapide ou à des poursuites d'études (bac+3/5) est demandée aux formateurs ce qui se traduit par l'introduction dans les Programmes d'un Projet Professionnel Personnel ou PPP dont la construction est basée sur un socle commun dit 80/20 et des modules évolutifs pour 20/80 du Programme. Ces modules sont censés préparer les étudiants à une orientation éventuelle soit vers des LP (bac+3), soit à une candidature pour l'entrée en Ecole d'ingénieurs (bac+5).

Ces contraintes cumulées se traduisent par un travail de refonte complète du PPN qui se conjugue avec la nécessaire prise en compte des évolutions des conditions de travail et de la technologie.

Ajoutons que sous l'impulsion de l'Association des Directeurs d'IUT (ADUIT), un rapprochement des spécialités par champs larges est à l'étude.

Quelques perspectives

Parmi les réformes les plus profondes figure celle du nécessaire alignement des IUT dans le système LMD dont la mise en place est largement entamée. Sachant que les IUT conservent leur mission d'origine de formation à bac+2, ils mettent en place seuls ou le plus souvent en partenariat avec d'autres établissements (UFR, Lycées techniques...) des offres de licences professionnelles, chaque fois que les professionnels expriment ce besoin de formation aux métiers de niveau II. A terme, ces offres devraient intéresser environ 1/3 des étudiants titulaires d'un DUT.

Autre perspective, la nécessaire réforme permanente des cursus pour tenir compte de l'évolution des technologies et des besoins de management. C'est précisément l'objet du travail en cours pour la rénovation du PPN en 2006. S'y ajoute l'enregistrement des diplômes de DUT dans la réalisation du Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP).

La présente CPN Chimie - Génie chimique termine actuellement le cycle des audits des Départements, au total 29 audits auront été réalisés en France et se prépare à un prochain renouvellement courant 2005. La révision de la liste des membres est donc ouverte.

Outre ces dispositifs dont l'adoption est en cours, parmi les dossiers importants à aborder au cours du prochain exercice figurent au premier plan le développement des formations en alternance, très favorables à une insertion précoce des jeunes techniciens supérieurs et le renouvellement des actions en faveur de la formation continue après l'adoption de la Loi du 24 mai 2004 et la création du droit individuel à la formation (DIF).

Conclusions

Les IUT sont avec les STS la meilleure ressource dont dispose nos industries pour couvrir ses besoins en techniciens supérieurs. Grâce à leur recrutement sélectif qui leur permet d'accueillir les élèves les plus motivés titulaires d'un bac scientifique et désireux d'échapper aux contraintes des CPGE, grâce aussi à l'introduction avec succès des formations précoces en alternance, les IUT s'affirment comme une voie de formation professionnelle incontournable. Le nécessaire raccordement de leurs cursus avec celui proposé par le LMD suppose le développement en leur sein de licences professionnelles dont les profils soient étudiés avec l'aide de professionnels.

Ce constat montre bien la nécessité de l'implication de nos professionnels dans les travaux de la CPN Chimie - Génie chimique. Certes, les temps de présence bénévole dans cette Commission sont une lourde charge, il faut en effet compter une vingtaine de jours par an de présence en réunions de travail auxquels s'ajoutent les audits et les réunions d'information propres à éclairer ces travaux. Néanmoins c'est un investissement indispensable supposant de la part de nos organisations professionnelles la recherche de compétences par exemple au sein des effectifs de jeunes retraités de l'industrie intéressés par les problèmes de formation et de ressources humaines.

C'est le souhait que nous formulons afin de contribuer à la pérennité de cet outil indispensable que sont les IUT dans le paysage des formations à la française.

G. Mattioda